

### 2018 TARIFS HEBERGEMENT \* TTC

#### Chambres individuelles

Essentielle - 19 m <sup>2</sup>	65.00 € / jour
Confort – 20 m <sup>2</sup>	73.00 € / jour
Confort – 22 m <sup>2</sup> avec balcon	75.00 € / jour

<b>Studio individuel – 32m<sup>2</sup> avec balcon</b>	81.00 € / jour
--	----------------

<b>Studio pour un couple – 32m<sup>2</sup> avec balcon (tarif par personne)</b>	61.00 € / jour
---	----------------

#### Tarifs spécifiques

**Aide Sociale** - Fixés par arrêté du Conseil Départemental en date du 28/06/2017 applicables au 1<sup>er</sup> juillet 2017

Studio double + 60 ans	49.00 € / jour
Chambre individuelle + 60 ans	54.13 € / jour

*\*le tarif comprend : toutes les prestations à caractère hôteliers (logement, personnel chargé de l'hôtellerie, fourniture du linge de literie, l'alimentation, les animations, les activités et l'accès aux divers équipements)*

### TARIFS DEPENDANCE \* TTC au 1<sup>er</sup> avril 2017

Fixés par arrêté du Conseil Départemental en date du 29 mars 2017 applicables au 1<sup>er</sup> avril 2017

GIR 1 et 2	22.56 € / jour
GIR 3 et 4	14.32 € / jour
GIR 5 et 6	6.08 € / jour
Ticket modérateur Vaucluse	6.08 € / jour

*\*le tarif dépendance est fixé par arrêté du Conseil départemental. L'APA (Aide Personnalisée d'Autonomie) est calculée à partir de la perte d'autonomie et des ressources du bénéficiaire. Le reste à charge pour les personnes évaluées en GIR 1/2/3/4 dépend de leurs ressources et est toujours à la charge du résident.*

### PRESTATIONS ANNEXES TTC

La table des invités au déjeuner	9.90 € / repas
Tarifification à la minute	Tarif affiché à la résidence

### PRESTATIONS EXTERNES (assurés dans la résidence)

Coiffeur	Tarif affiché à la résidence
Pédicure	Tarif affiché à la résidence

Les tarifs s'entendent toutes taxes comprises, au taux en vigueur

<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour convenances personnelles</b>	Minoration du tarif hébergement d'un montant forfaitaire correspondant aux charges variables relatives à la restauration et à l'hôtellerie 4.74 € TTC
<b>En cas d'absence de plus de 72 heures pour hospitalisation</b>	Minoration du tarif hébergement du montant correspondant au forfait journalier hospitalier en vigueur soit 20 € dans un service de médecine ou chirurgie et 15 € en service de psychiatrie